



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La MRC de Charlevoix soutient les infrastructures sportives et de loisirs de ses municipalités

Baie-Saint-Paul, le 9 juillet 2025 – Le Conseil de la MRC octroi une somme de 94 000 \$ à la Ville de Baie-Saint-Paul et à la Municipalité des Éboulements grâce à son Fonds éolien de développement régional et son Fonds régions et ruralité.

Ville de Baie-Saint-Paul

La MRC de Charlevoix accorde une aide financière de 70 000 \$ à la Ville de Baie-Saint-Paul afin de moderniser et d'améliorer ses terrains sportifs. Ce soutien permettra notamment l'entretien de la surface des terrains de soccer ainsi que la mise aux normes du terrain de balle-molle. En plus d'ajouter de nouvelles estrades et clôtures pour ceinturer le site, la zone du marbre et l'ajout de sable permettront d'améliorer grandement l'expérience des joueurs et joueuses de balle-molle et celle des spectateurs et spectatrices. Cette contribution financière provient du Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

Municipalité des Éboulements

La MRC de Charlevoix octroie une somme de 24 000 \$ à la Municipalité des Éboulements, dont 8 000 \$ provient du Fonds régions et ruralité volet développement et amélioration des infrastructures de loisir et 16 000 \$ du Fonds éolien de développement régional, pour l'aménagement d'un escalier en métal reliant l'édifice Jean XXIII et la rive du fleuve Saint-Laurent. L'objectif poursuivi d'offrir un accès public au secteur fluvial de Saint-Joseph-de-la-Rive rejoint les objectifs du plan de mise en valeur du Saint-Laurent de la MRC de Charlevoix.

« La MRC de Charlevoix est fière de soutenir une fois de plus le développement d'une offre diversifiée et de qualité dans le domaine du loisir municipal, un atout permettant le maintien d'une population en santé à l'échelle régionale », a précisé le préfet, monsieur Patrick Lavoie.

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca

Myriam Gauthier, conseillère en communication
MRC de Charlevoix
418 617-0054
mgauthier@mrccharlevoix.ca

Le volet Développement et amélioration des infrastructures de loisir provient du Fonds régions et ruralité (FRR) et vise à soutenir les investissements municipaux dans le domaine de l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables, dans le domaine de la construction ou de la rénovation d'infrastructures de loisir, et ce afin d'améliorer les services de loisir offerts aux jeunes et aux familles en milieu rural. Ce fonds s'adresse exclusivement aux municipalités de la MRC de Charlevoix.

Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements, à même les redevances du Parc éolien de la rivière du Moulin, sont affectés au financement de projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.